

Commune de Charvonnex
Procès-verbal du Conseil municipal
SEANCE DU 01 JUILLET 2024

Le 1^{er} juillet 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 14

Étaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; VITALI Hervé, DUBOIS Marie-Odile, EVERAERE Didier, FARYS Béatrice, Adjoint ; DEPIAT Martine, MORAND Michèle, POISSON Jean-Christophe, FEDOROFF Michel, GUYOT Stéphanie, FORESTIER Sylvain, MARTIN Magali, conseillers

Excusés : FONTANIVE Bernard, LEROUX Damien,

Pouvoir : FONTANIVE Bernard a donné pouvoir à EVERAERE Didier

Quorum : 12/14

Secrétaire de séance : MORAND Michèle

Date de convocation : 24/06/2024

Séance ouverte à 19h10.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 03/06/2024
2. Urbanisme
 - a. Compte-rendu de la commission
 - b. Exercice du droit de préemption urbain (DPU)
3. Voirie, projets
4. Patrimoine
5. Vie locale, vie scolaire/périscolaire
 - a. Tarifs périscolaires : application du quotient familial
6. Intercommunalité : Grand Annecy Agglomération
7. Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 01/07/2024

Pas de remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Urbanisme

a- compte-rendu de la commission du 13/06/2024

-CU 074 062 24A0025 de type a : Sur la parcelle AD 301, 110 route de la Culaz.

-DP074 062 24A029 : Sur les parcelles AE 461, 547.Les Grands Champs. Remblayage de parcelles AE547 461 : sur une hauteur maximum de 2m / 12714m², Deblai du coté ruisseau (limite smb), Remblai au milieu de la parcelle, Nivelage

-DIA n°11/2024 : DEMETZ Raymond/ DEMETZ Roger : Sur parcelle AC 716, 62 m² 60 000 € (cession d'un grenier).

b- Droit de préemption urbain : parcelle AC n°716 (chemin des Tavernettes)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°11/2024 a été reçue en mairie le 31/05/2024 ;
- qu'elle concerne la vente de la parcelle cadastrée section AC n°716 (consistant en terrain bâti d'une surface de 266 m², grenier de 62m²) ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ ***De ne pas exercer*** son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée section AC n°716.

3 – Voirie/grands projets

- projet de trottoir le long de la RD 1203 : depuis la route de la passerelle jusqu'aux Tavernettes, une étude est menée par le Cabinet ALP'VRD ; elle devra être validée par Grand Annecy Agglomération pour l'intégration de la piste cyclable.

4 – Patrimoine

- restructuration de la mairie : les appels d'offres ont été lancés du 20/06/2024 au 26/07/2024 ;
- cours de la mairie : réalisation d'un puits test pour la géothermie ;
- groupe scolaire : reprise de la toiture dans le courant du mois de juillet ;
- presbytère : analyse de l'air effectuée, il n'y a pas de problème particulier, les pièces doivent être bien aérées ;
- projet de parcours autour des blockhaus : étant situés sur des terrains privés, il faudra demander les autorisations des propriétaires ;
- église : la rénovation de l'éclairage a été effectuée (passage en LED).

5 – Vie locale, vie scolaire/périscolaire

a-tarif cantine scolaire : mise en place du quotient familial

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'appliquer le quotient familial aux tarifs de restauration scolaire à compter de la rentrée de septembre 2024. Le tarif de garderie périscolaire reste quant à lui inchangé.

Les tarifs proposés pour la restauration scolaire seraient les suivants :

QF	< 620	De 621 à 1000	De 1001 à 1500	De 1501 à 2000	De 2001 à 2500	De 2501 à 3000	De 3001 à 3500	> 3500
Tarifs	4,80€	5,20€	5,30€	5,40€	5,50€	5,60€	5,70€	5,80€

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

- **d'appliquer** les tarifs tels que décrits ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2024.
- **d'adopter** le règlement du service de restauration scolaire et de garderie périscolaire tel que joint en annexe de la présente délibération.
- **d'autoriser** le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à l'application de ce règlement.

6 - Intercommunalité : Grand Annecy Agglomération (toutes les informations sur www.grandannecy.fr)

7 - Questions diverses

La séance est levée à 20h55.

Le Président de séance,
Jean-François GIMBERT, Maire

La Secrétaire de séance
Michèle MORAND, Conseillère

